

## RAPPORT DE PRESENTATION N° 15

<b>OBJET</b>	<b>Dossier PEYROUSE- Désaffectation et déclassement des parcelles</b>		
<b>Rapporteur</b>	<b>M. Mayor</b>	<b>Date de convocation</b>	<b>19/09/2018</b>

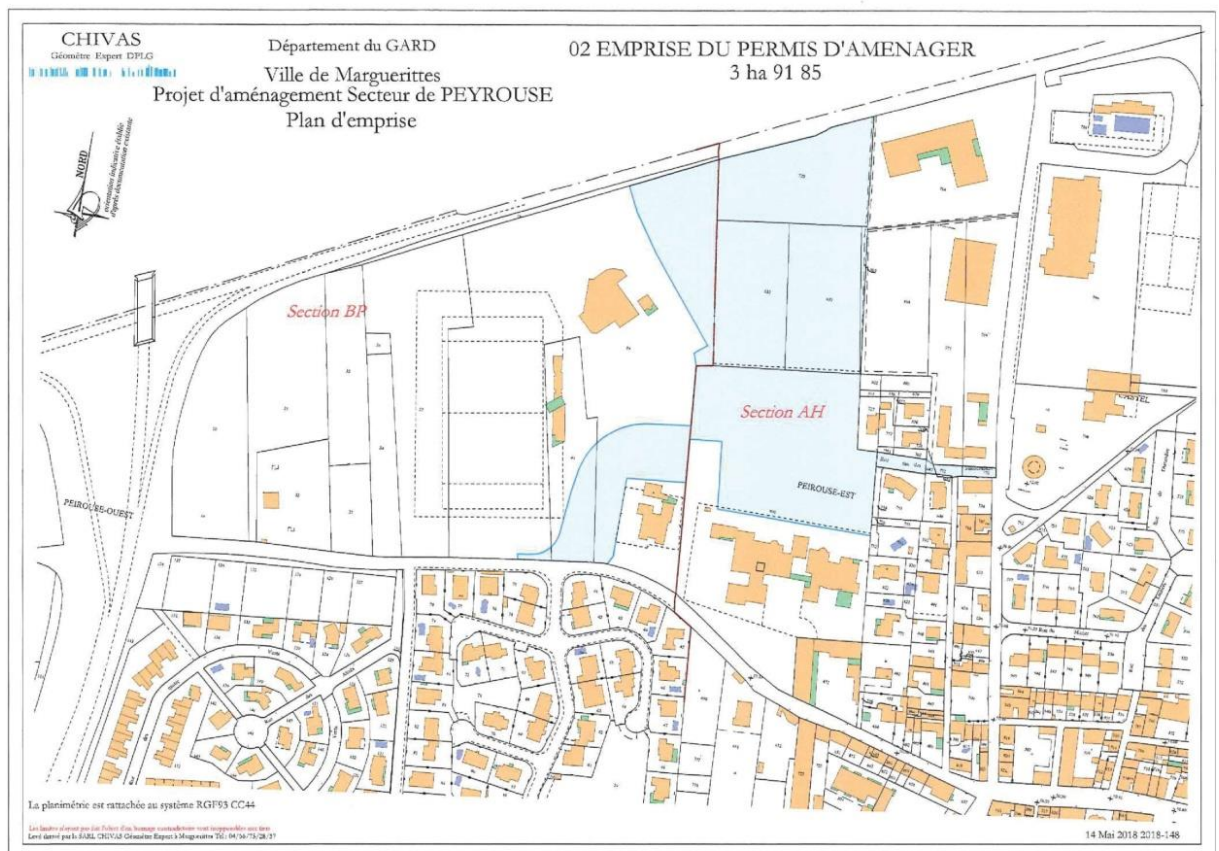
La commune de Marguerittes a l'opportunité de réaliser une opération d'aménagement sur le site de la Plaine de Peyrouse qui est en partie occupée par des équipements publics.

Au PLU, ce secteur est classé en zone UCLc qui correspond à une zone de moyenne densité pour de l'habitat avec une servitude de mixité sociale.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur PEYROUSE

- une concession sera signée entre la SPL AGATE et la commune de Marguerittes.
- Une demande de permis d'aménager sera déposée par la SPL AGATE pour créer le lotissement PEYROUSE qui comptera 48 lots pour créer 141 logements dont 30% de logements locatifs sociaux au minimum.

Le terrain d'assiette du permis d'aménager est constitué des parcelles AH 632-633-647p-686-720-770-772-800p-803 et BP 39p -40p, pour une superficie totale d'environ 4 hectares.



L'emprise du foncier communal à acquérir par la SPL AGATE s'élève à environ 3ha 02 80 (AH 720-632-633-803-800p).

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- de constater la désaffectation à l'usage public
- de déclasser ces parcelles afin de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

parcelles à acquérir par la spl AGATE

